

UN FORFAIT MENSUEL REGROUPANT DES SERVICES INDISPENSABLES

Une remise de 25 % sur votre Carte Business



Pour simplifier la gestion bancaire de votre association au quotidien, nous avons créé JAZZ Associations, une offre spécialement conçue pour les associations dont le budget annuel est inférieur à 300 000 € et/ou ayant un effectif inférieur à 10 salariés. Elle rassemble, au sein d'un forfait unique, les frais de tenue de compte et les principaux services dont vous avez besoin : un outil de gestion de vos comptes par Internet,

une assurance de vos clés, papiers et moyens de paiement. Ainsi qu'un service d'informations et d'assistance. Une réduction tarifaire sur la cotisation de votre carte Business vient compléter cette offre.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



JAZZ ASSOCIATIONS

L'essentiel pour la gestion
bancaire de votre association



**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Société Générale - BDDF/DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - SA au capital de 1 007 799 641,25 EUR - 552 120 222 RCS Paris Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris.
Internet : societegenerale.fr - mars 2016 - Réf. : 142 958 - Document non contractuel - Dialogues - crédit photos : Getty images.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

**SOCIETE
GENERALE**

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

UN FORFAIT MENSUEL⁽¹⁾ REGROUPANT DES SERVICES INDISPENSABLES



UNE REMISE DE 25% SUR VOTRE CARTE VISA BUSINESS

Avec JAZZ Associations, pas de surprise.
Sont compris dans votre forfait JAZZ Associations⁽²⁾ les frais liés à :

La gestion de votre compte

- la tenue du compte courant de l'association⁽³⁾,
- la mise en opposition sur chèques,
- la mise en opposition et la révocation de mandat de prélèvements,
- l'émission de trois chèques de banque par an.

L'abonnement à Progélance Net

Consultation de vos comptes

- Comptes courants, épargne et comptes-titres.
- Détail de vos opérations à venir (encours de cartes bancaires...).
- Recherche d'opérations.

Paielements (en Euro dans la zone SEPA*)

- Virements unitaires.
- Virements multiples.

Accès à la Bourse en ligne

- Passage des ordres de Bourse en temps quasi réel.
- Informations financières et boursières.

Informations de mise à disposition

- Chéquiers.
- Cartes bancaires.

Téléchargement de vos relevés de compte

Enregistrement de vos écritures afin de les gérer :

- en format tableur CSV (Excel, Lotus...),
- en format OFX (Money...).

Avec JAZZ Associations, vous accédez à Progélance Net via notre site Internet associations.societegenerale.fr

Vous disposez ainsi d'informations complètes sur les comptes de votre association et pouvez transmettre vos ordres rapidement et de manière sécurisée.

* Dans les conditions prévues au contrat.

EN OPTION

■ Progélance Net

vous propose également des services en option pour vos besoins spécifiques. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

Vous préférez gérer vos comptes par téléphone ?

Ayez le réflexe

3933 Service 0,30 € / min
+ prix appel

Un accès simplifié à votre banque

- Toute l'information pour la gestion de vos comptes.
- Des services d'assistance 24 h/24 et 7j/7.
- Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi⁽⁴⁾.

L'abonnement à Quiétis Associations⁽⁵⁾

Avec JAZZ ASSOCIATION, bénéficiez des avantages de Quiétis Associations, comprenant notamment l'assurance de vos moyens de paiement, de vos clés et papiers, ainsi qu'un service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

L'assurance moyens de paiement

L'association est couverte, à concurrence de 3 050 € par sinistre et par an, en cas d'opérations de paiement ou de retrait effectuées frauduleusement par carte bancaire ou par chèque Société Générale et jusqu'à leur mise en opposition.

La garantie recettes

En cas de vol de la recette de l'association à l'occasion de son transfert en vue d'une remise dans son agence Société Générale, suite à une agression⁽⁶⁾, un malaise ou un accident de la circulation, Quiétis Associations rembourse les fonds et valeurs à concurrence de 3 000 € par sinistre et par an.

L'assurance vol d'espèces

L'association est remboursée des espèces retirées sur son compte en cas de vol à la suite d'un malaise, d'une agression ou d'un accident de la circulation d'une personne habilitée de l'association et survenant dans les 48 heures suivant le retrait (à concurrence de 760 € par sinistre et par an pour les retraits Société Générale et 305 € par sinistre et par an pour les autres retraits).

L'assurance clés et carte grise

Quiétis Associations prend en charge les frais engagés pour remplacer les serrures et les clés des locaux de l'association ainsi que la carte grise et les clés de son véhicule (à concurrence de 760 € par sinistre et par an, avec une sous-limite de 380 € par sinistre en cas de perte ou de vol de la carte grise et/ou des clés).



La garantie fraude

Sont garantis, à hauteur de 3 000 € par an et par sinistre, après l'application d'une franchise de 500 € par sinistre, les pertes pécuniaires subies par suite de fraude commise par un membre de l'association ou par un de ses préposés, ainsi que les frais supportés par l'association, avec l'accord de l'assureur, pour engager des poursuites légales contre les auteurs d'une fraude garantie.

L'assistance juridique

En cas de litige portant sur un paiement sur Internet, l'achat, la location ou la livraison d'un bien mobilier ou un service mal exécuté ou inexécuté, Quiétis Associations vous permet d'accéder à des prestations visant à trouver des solutions amiables ou judiciaires et prend en charge certains frais correspondants (dans la limite d'un plafond global de 9 200 €, les intérêts en jeu devant être supérieurs à 198 €).

Cette assistance couvre les dépenses réglées totalement ou partiellement avec le chéquier ou la carte bancaire Société Générale de l'association.

Le service d'information : "Allô Quiétis" 01 30 09 98 21

(coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine)

Pour tout renseignement général d'ordre juridique, fiscal ou administratif, ayez le réflexe "Allô Quiétis".

Des spécialistes dédiés aux associations vous informent sur simple appel téléphonique.

Quiétis Associations

Déclaration de sinistre : 01 61 37 41 37

(coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine)

(1) 9,50€ TTC/mois. Tarif et conditions en vigueur au 01/02/2014. La cotisation est partiellement soumise à la TVA.

(2) Offre destinée aux associations dont le budget annuel est inférieur à 300 000 € et/ou ayant un effectif inférieur à 10 salariés.

(3) JAZZ Associations inclut les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale.

(4) 3933 : des Conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. 24h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger + 33 (1) 76 77 3933. Tarif au 01/02/2016.

(5) Dans les limites des dispositions contractuelles. Quiétis Associations, ensemble de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le Code des assurances, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

(6) Tout acte de violence commis par un tiers et provoquant des blessures physiques, ou toute contrainte physique exercée volontairement par un tiers.

Avec JAZZ Associations, profitez de 25 % de réduction sur votre cotisation Carte Visa Business⁽⁷⁾.

Notre gamme de Cartes Visa Business est idéale pour régler les dépenses liées à l'activité associative (frais de déplacement, de réception, achats de matériels) et effectuer des retraits⁽⁸⁾ aux distributeurs automatiques.

Vous simplifiez votre gestion :

- les dépenses sont directement enregistrées au débit du compte courant de l'association,
- si vous optez pour une carte à débit différé, un relevé mensuel spécifique ainsi qu'un état annuel des opérations classées par nature, vous sont envoyés,
- les plafonds de paiement et de retrait sont définis avec votre Conseiller, ainsi que le mode de débit sur le compte (mensuel ou immédiat).

Les Cartes Visa Business vous offrent également des prestations d'assurance et d'assistance⁽⁹⁾ partout dans le monde.

En optant pour la Carte Visa Gold Business vous bénéficiez :

- d'assurances supplémentaires pour vos déplacements : responsabilité civile et assistance juridique à l'étranger, annulation, modification ou interruption de voyage, assurance véhicule de location⁽⁹⁾,
- de niveaux de garanties plus élevés sur les assurances et l'assistance⁽⁹⁾.



Et si vous complétiez JAZZ Associations par l'ouverture d'un Livret A⁽¹⁰⁾ ?

Vous bénéficiez de subventions, de dons ou d'autres ressources en attente d'emploi et vous souhaitez placer ces fonds afin qu'ils soient rémunérés sans risques.

Nous vous proposons d'ouvrir un Livret A qui offre de nombreux avantages :

- disponibilité des fonds à tout moment,
- placement court terme,
- placement jusqu'à 76 500 € nets d'impôts⁽¹¹⁾.



(7) Sous réserve d'acceptation par Société Générale. Tarifs au 01/03/2016 indiqués dans la brochure "Conditions appliquées aux opérations bancaires Entreprises et associations" disponible en agence ou sur le site associations.societegenerale.fr

(8) Les plafonds de paiement et de retrait sont définis avec votre Conseiller, ainsi que le mode de débit sur le compte (immédiat ou différé).

(9) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrats d'assistance et d'assurance souscrits par Visa Europe Limited, agissant au travers de sa succursale française Visa Europe France, auprès d'Europ Assistance, d'AXA France IARD et d'AXA France Vie. Entreprises régies par le Code des assurances.

(10) Le Livret A est réservé aux associations à but non lucratif régies par la loi de 1901, non soumises à l'impôt sur les sociétés et mentionnées au paragraphe 5 de l'article 206 du Code général des impôts. Un seul Livret A ou compte spécial sur livret du Crédit Mutuel par association, tous établissements bancaires confondus.

(11) Selon la législation fiscale en vigueur.